INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN./SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 11 mars 2024 à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 1 chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs, Qc J0R 1B0.

Sont présents :

Monsieur John Dalzell, conseiller;	**District 1**
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;	**District 2**
Madame Helen Morrison, conseillère;	**District 3**
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;	**District 4**
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;	**District 5**
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	**District 6**

Formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présente, madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière.

À 19 h 31, la mairesse déclare la séance ouverte.

8137-03-24 **2.0** **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

1.0 Ouverture de l'assemblée

2.0 Adoption de l'ordre du jour

3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée

4.0 **Adoption du procès-verbal**
4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024

5.0 **Finances, Administration et Greffe**
5.1 Journal des factures payées et des factures à payer
5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 29 février 2024
5.3 Demande de don – L'Amicale
5.4 Appui de la Municipalité - Opposition à la fermeture de l'urgence de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h
5.5 Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
5.6 Vente du terrain lot 5 164 137 sur le chemin Paquin
5.7 Modification dans le règlement d'emprunt 307-2012
5.8 Modification dans le règlement d'emprunt 224-2009
5.9 Modification dans le règlement d'emprunt 361-2014
5.10 Modification dans le règlement d'emprunt 336-2013
5.11 Dissolution de comités
5.12 Création de comités
5.13 Remaniement dans le comité consultatif en environnement
5.14 Création d'un comité de pilotage projet hôtel de ville et bibliothèque
5.15 Appel de candidature citoyennes - Comité de pilotage projet hôtel de ville et bibliothèque
5.16 Modification au calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2024
5.17 Acquisition d'une génératrice
5.18 Dépôt des rapports d'activités pour les différents services municipaux pour l'année 2023
5.19 Dépôt cahier de charges – Comité accès à l'eau
5.20 Signataires d'un droit de préemption

Formules Municipales No 5614-M-DGST Spécial

5.21 Avis de motion et dépôt de règlement 489-01-2024 remplaçant le règlement 489-2024 sur la tarification des biens, services et activités
5.22 Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires

6.0 Travaux publics et voirie
6.1 Permission de voirie et entente d'entretien
6.2 Drainage des eaux sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs

7.0 Loisirs, culture et vie communautaire
7.1 Avis de motion de dépôt de règlement 487-2024 remplaçant le règlement 487-01-2023 concernant la bibliothèque municipale
7.2 Octroi de contrat à Radis Noir pour l'organisation de la Fête nationale
7.3 Reconnaissance de l'organisme Ludothèque Jeux Joue
7.4 Entente avec l'organisme Ludothèque Jeux Joue
7.5 Reconnaissance de l'organisme Associés Du Mont-Sainte-Anne (AMSA)

8.0 Urbanisme
8.1 Adoption du règlement 1004-13-2024 modifiant le règlement 1004 sur les permis et certificats
8.2 Octroi de contrat - Services professionnels en urbanisme et aménagement du territoire
8.3 Entente promoteur Clos Dominique
8.4 Nomination au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

9.0 Sécurité publique et incendie – Sans objet

10.0 Environnement
10.1 Gestion des matières résiduelles
10.2 Embauche pour un poste saisonnier au Service de l'environnement
10.3 Dépôt du rapport de caractérisation des bandes riveraines

11.0 Divers

12.0 Correspondance

13.0 Période de questions

14.0 Levée de la séance

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

4.0 Adoption du procès-verbal

8138-03-24 4.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'approuver le procès-verbal du 12 février 2024.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;

Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

No de résolution ou annotation

SEULS LES CONSEILLERS PRÉSENTS À LA SÉANCE VISÉE PAR CETTE RÉSOLUTION VOTENT.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

5.0 FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE

8139-03-24 5.1 **Journal des factures payées et des factures à payer**

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'accepter la liste des factures payées au 29 février 2024 pour un montant de 268 105,50 $.

Chèques numéros : 20768 à 20770 et 20771 à 20772;
Dépôts directs numéros : 1669 à 1685 et 1686 à 1692;
Prélèvements bancaires numéros : 2880 à 2890, 2891 à 2902 et 2903 à 2910.

D'accepter la liste des factures à payer au 29 février 2024 pour un montant de 557 779,31 $.

Chèques numéros : 20774 à 20790 et 20773;
Dépôts directs numéros : 1700 à 1740 et 1694 à 1699.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8140-03-24 5.2 **Dépôt du rapport de dépenses au 29 février 2024**

Caroline Desrosiers, conseiller dépose au conseil le rapport des dépenses au 29 février 2024.

8141-03-24 5.3 **Demande de don – L'Amicale**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de don de l'Amicale, un organisme œuvrant sur son territoire en favorisant les rencontres et les échanges entre les citoyens de la Municipalité;

ATTENDU QUE la demande de don est pour aider l'organisme à poursuivre et améliorer les activités offertes aux citoyens de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'octroyer un don de 600 $ à l'organisme de l'Amicale.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

Formules Municipales No 5614-M-DGST Spécial

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire # 02-11001-970.

Appui de la Municipalité - Opposition à la fermeture de l'urgence de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h

ATTENDU la décision du Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) de fermer l'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1er février 2024, telle qu'elle appert de leur communiqué de presse du 7 décembre 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge s'est prononcée à plusieurs reprises contre toute réduction de service à l'hôpital de Rivière-Rouge, notamment par ses résolutions numéro 234/03-08-2022, 242/05-07-2023 et 426/06-12-2023;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge défend les intérêts de ces citoyennes et citoyens dans le but que ceux-ci conservent un service d'urgence 24 heures par jour, mais aussi ceux des citoyens et citoyennes des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides qui sont aussi, directement ou indirectement, impactés par toute réduction de services à Rivière-Rouge;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge a constitué un comité santé, formé des maires et mairesses des municipalités du secteur de la Rouge, et sur lequel le gouvernement du Québec et le CISSSL ont été invités à siéger;

ATTENDU la mise sur pied du Comité 24 h - Urgence d'agir le 21 décembre 2023, soit une organisation majoritairement citoyenne et communautaire;

ATTENDU les différentes démarches entreprises par ces comités et la Ville de Rivière-Rouge pour manifester leur désaccord quant à la décision du CISSSL susmentionnée, dont notamment la marche citoyenne du 13 janvier 2024 ainsi qu'une pétition ayant récoltée plus de 8 500 signatures;

ATTENDU la demande du 22 janvier 2024, signée par M. Denis Lacasse, maire de Rivière-Rouge, Mme Francine Létourneau, mairesse de Nominingue, M. Jacques Allard, maire de l'Ascension, M. Yves Bélanger, maire de La Macaza, M. Michel Chouinard, maire de Lac-Saguay, Mme Vicki Émard, mairesse de Labelle ainsi que M. Johnny Salera, maire de La Minerve, adressée au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, afin qu'une rencontre soit tenue bien avant le 1er février 2024 pour discuter de leur opposition à la fermeture de l'urgence de Rivière-Rouge;

ATTENDU QUE la pétition a été déposée à l'Assemblée nationale le 31 janvier 2024, par M. Vincent Marissal, député de Québec solidaire et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé;

ATTENDU QU'à ce jour, aucune invitation de rencontre n'a été reçue du ministre Dubé;

ATTENDU QUE malgré toutes ces démarches ni le CISSSL ni le ministre Dubé ne laissent entrevoir la possibilité de reconsidérer leur décision de fermer l'urgence de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h;

ATTENDU QUE de fermer le service d'urgence de soir et de nuit a un impact grave et direct sur la santé des citoyens et citoyennes de toutes les régions avoisinantes;

ATTENDU QUE les ambulances sont déviées vers les centres hospitaliers de Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier depuis environ deux ans;

ATTENDU QUE la fermeture de l'urgence a un impact direct sur l'achalandage de l'urgence des deux centres hospitaliers avoisinants, lesquels dépassent régulièrement le taux maximal d'occupation;

ATTENDU QUE, le cas échéant, la distance additionnelle que devra parcourir toute personne ayant besoin de soins de santé d'urgence entre 20 h et 8 h dans la Vallée de la Rouge met en péril la vie de nos citoyennes et citoyens;

ATTENDU la croissance démographique constante de notre région depuis les dernières années;

ATTENDU QUE le critère du vieillissement de notre population n'est pas pris en compte par le CISSSL;

ATTENDU QUE la pénurie de main-d'œuvre évoquée par le CISSSL existe à la grandeur de la province;

ATTENDU QUE malgré cela, l'urgence de Rivière-Rouge est actuellement fonctionnelle 24 heures par jour;

ATTENDU QU'au cours des dernières décennies, l'hôpital de Rivière-Rouge s'est vu retirer de plus en plus de services, si bien que c'est maintenant le service d'urgence qui est visé, alors que pourtant essentiel, et qu'il est inconcevable que la Ville de Rivière-Rouge accepte cette situation sans rien faire;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge n'accepte pas qu'on ait laissé l'hôpital de Rivière-Rouge se dégrader au point où le CISSSL se justifie de devoir fermer l'urgence de 20 h à 8 h;

ATTENDU le manque criant de financement en santé à Rivière-Rouge au bénéfice des autres centres avoisinants, soit ceux de Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier, mais au détriment du premier;

ATTENDU QUE l'un des dirigeants du CISSSL affirme qu'il n'est pas envisageable de transférer du personnel de Mont-Laurier à Rivière-Rouge pour pallier à la pénurie de personnel invoquée, uniquement en raison du fait que l'Hôpital de Mont-Laurier est un centre primaire de traumatologie et un centre désigné pour la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux (AVC) alors que celui de Rivière-Rouge ne l'est pas;

ATTENDU QU'à défaut d'entreprendre des actions dès maintenant, le service d'urgence 24 h de Rivière-Rouge sera perdu et aucun espoir de réouverture à court terme n'existe;

ATTENDU les résolutions numéros 019/17-01-2024 et 026/23-01-2024 adoptées par la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU la demande introductive d'instance en injonction provisoire, interlocutoire et permanente, demande pour l'émission d'ordonnances de sauvegarde, pourvoi en contrôle judiciaire et demande en nullité déposée par la Ville de Rivière-Rouge, Mme Martine Riopel, le Comité des citoyens de Rivière-Rouge, la Société de développement commercial de Rivière-Rouge (SDC), les Résidences Côme-Cartier et les Appartements du quartier Rivière-Rouge contre le Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL);

ATTENDU le jugement rendu par l'honorable Élise Poisson, J.C.S., le 29 janvier 2024 sur la demande d'injonction interlocutoire provisoire;

ATTENDU la requête pour permission d'appeler du jugement rendu par la Cour supérieure déposée par le cabinet Therrien Lavoie Avocats S.E.N.C.R.L., pour et au nom de Mme Martine Riopel;

Formules Municipales No 5614-M-DGST Spécial

ATTENDU le jugement rendu par l'honorable Martin Vauclair, J.C.A., accueillant ladite requête pour permission d'appeler, ordonnant au CISSSL de sursoir à sa décision de fermer le service d'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1er février 2024 jusqu'à ce que la formation de la Cour saisie de l'appel en décide autrement et fixant le pourvoi pour une audition le 19 février 2024;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge considère qu'il est dans l'intérêt de ses citoyens qu'elle se porte également partie appelante dans le cadre de l'appel du jugement du 29 janvier 2024 rendu par la Cour supérieure;

ATTENDU QUE la décision du CISSSL de fermer l'urgence de Rivière-Rouge le soir et la nuit a des répercussions sur tous les citoyens et citoyennes des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides;

ATTENDU QUE plusieurs autres centres hospitaliers de la province de Québec sont susceptibles d'être confrontés à une réduction de service et/ou d'une fermeture de l'urgence, à court ou moyen terme, et la possibilité qu'une telle décision survienne dans n'importe quelle région du Québec;

ATTENDU QU'un jugement favorable à la Ville de Rivière-Rouge pourra bénéficier à toutes les municipalités du Québec;

ATTENDU les coûts importants des procédures judiciaires pour une ville de moins de 5 000 habitants permanents, qui deviennent difficiles à assumer à elle seule;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge a besoin de l'appui de l'ensemble des municipalités du Québec dans ses démarches judiciaires, mais aussi de contributions financières pour l'aider à assumer le cout des honoraires professionnels, frais et déboursés;

ATTENDU QUE celles-ci sont faites dans le but de défendre une cause noble et légitime, soit le droit à la vie et à la santé, candidement pour le seul bénéfice des citoyens et citoyennes touchés par la fermeture;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

D'appuyer la Ville de Rivière-Rouge dans leurs démarches.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8143-03-24 5.5

Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

ATTENDU QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive**;

ATTENDU QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **« S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble »**;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN./SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

ATTENDU QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroitre et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

ATTENDU QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens**.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

De proclamer la **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaitre les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **« S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».**

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8144-03-24 5.6 **Vente du terrain lot 5 164 137 sur le chemin Paquin**

ATTENDU la volonté de la Municipalité de vendre un terrain lui appartenant et étant désigné comme étant le lot 5 164 137 au cadastre officiel du Québec;

ATTENDU un deuxième appel d'offres au moyen d'un avis public affiché aux endroits requis qui mentionnait le délai maximal afin de soumettre une offre, soit le vendredi 23 février 2024 à 10 h;

ATTENDU QU'au vendredi 23 février 2024 10 h, deux (2) offres d'achat ont été reçues, une offre à 107 761,24 $ et une offre à 112 000,00 $, pour la vente du terrain lot 5 164 137 sur le chemin Paquin;

ATTENDU la valeur marchande du terrain évalué à 99 152 $ plus taxes au terme d'un rapport préparé par Les Évaluations Bigras - Évaluateurs Agréés.

ATTENDU l'article 6.1 du code municipal du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De procéder à la vente du terrain lot 5 164 137 sur le chemin Paquin à madame Julie Valois au montant de 112 000 $ avant taxes;

Que les sommes de cette vente soient déposées dans le fonds pour les parcs;

Que la mairesse ainsi que la directrice générale de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs soient autorisées à signer tous les documents nécessaires pour donner suite aux présentes.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;

Formules Municipales No 5614-M-DGST Spécial

Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8145-03-24 5.7 **Modifications dans le règlement d'emprunt 307-2012**

ATTENDU QU'une irrégularité a été soulevée dans le règlement 307-2012.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'ajouter le matricule 5478-32-9061 au règlement d'emprunt 307-2012;

De procéder aux ajustements sur deux (2) ans en arrière conformément à l'article 985 du code municipal du Québec;

De modifier le libellé de l'article 5 comme suit :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement, exigé et il sera prélevé annuellement, **en part égale**, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit ci-dessous une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8146-03-24 5.8 **Modifications dans le règlement d'emprunt 224-2009**

ATTENDU les modifications au secteur inclus dans le règlement d'emprunt 224-2009 depuis son entrée en vigueur en 2009.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De retirer le matricule 5478-31-9992;

D'ajouter le matricule 5478-32-9061.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN./SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

8147-03-24 5.9 **Modifications dans le règlement d'emprunt 361-2014**

ATTENDU QUE les matricules 5777-251-3733 et 5777-21-5180 ont fusionnés pour devenir le matricule 5777-21-4352.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'ajuster la compensation de chaque propriétaire;

De modifier le libellé de l'article 4 comme suit :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, **en part égale**, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit ci-dessous, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8148-03-24 5.10 **Modifications dans le règlement d'emprunt 336-2013**

ATTENDU QUE le matricule 5779-06-3477 n'existe plus.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'ajuster la compensation de chaque propriétaire;

De modifier le libellé de l'article 5 comme suit :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement, exigé et il sera prélevé annuellement, **en part égale**, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit ci-dessous une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8149-03-24 5.11 **Dissolution des comités**

ATTENDU la création, à travers les années de différents comités où les conseillers siègent;

ATTENDU la nécessité d'effectuer un remaniement dans ces comités.

Formules Municipales No 5614-M-DGST Spécial

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN./SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De procéder à la dissolution de tous les comités et tous les sous-comités, lorsqu'applicable, à l'exception du comité consultatif en environnement ainsi que du comité consultatif d'urbanisme.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;

CONTRE :

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8150-03-24 5.12 **Création de comités**

ATTENDU la nécessité pour le conseil municipal de mettre en place différents comités afin de bien effectuer leur travail.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

De créer les comités suivants :

- Travaux publics, voirie et bâtiments;
- Vie communautaire, culture et loisirs;
- Règlementation;
- Sécurité publique.

De nommer monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, monsieur John Dalzell et monsieur Louis Dupuis au comité Travaux publics, voirie et bâtiments;

De nommer madame Helen Morrison et monsieur Louis Dupuis au comité Vie communautaire, culture et loisirs;

De nommer monsieur Jean Sébastien Vaillancourt et madame Caroline Desrosiers au comité Règlementation;

De nommer monsieur John Dalzell au comité Sécurité publique.

AMENDEMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER pour les nominations au comité Travaux publics, voirie et bâtiments.

De nommer monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, monsieur John Dalzell, monsieur Louis Dupuis et monsieur Sylvain Harvey au comité Travaux publics, voirie et bâtiments;

VOTES SUR L'AMENDEMENT PROPOSÉ :

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

CONTRE :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;

REJETÉ À LA MAJORITÉ

VOTES SUR LA RÉSOLUTION INITIALE :

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;

CONTRE :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8151-03-24 5.13 **Remaniement dans le comité consultatif en environnement**

ATTENDU la nécessité d'effectuer un remaniement dans le comité consultatif en environnement.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

De remplacer monsieur Sylvain Harvey par monsieur John Dalzell.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;

CONTRE :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8152-03-24 5.14 **Création d'un comité de pilotage projet hôtel de ville et bibliothèque**

ATTENDU le projet de construction d'un nouvel Hôtel de Ville et d'une bibliothèque, dans le même bâtiment sur le lot 5 495 082;

ATTENDU le désir du conseil de s'impliquer dans ce projet déjà entamé;

ATTENDU la nécessité de travailler un plan fonctionnel et technique répondant aux besoins de la population de Sainte-Anne-des-Lacs pour toute la durée de vie utile du bâtiment;

ATTENDU QUE le comité de pilotage appuiera l'administration ainsi que le conseil municipal dans la mise en valeur de ce projet;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de suivre l'évolution du dossier autant que de consulter les citoyens pour ce projet d'intérêt public.

ATTENDU QUE le comité de pilotage prendra fin après la publication de l'appel d'offres pour construction.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

Que le comité soit présidé par un membre de la direction générale;

Formules Municipales No 5614-M-DGST Spécial

De mandater le comité de pilotage à :

- Effectuer la révision du plan fonctionnel et technique;
- Participer à la préparation de la présentation citoyenne prévue à l'automne 2024;
- Suivre l'échéancier du projet.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8153-03-24 5.15

Appel de candidatures citoyennes - Comité de pilotage projet hôtel de ville et bibliothèque

ATTENDU le projet de construction d'un nouvel hôtel de ville et d'une bibliothèque, dans le même bâtiment sur le lot 5 495 082;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de consulter les citoyens pour ce projet d'intérêt public;

ATTENDU l'intérêt d'aller chercher une diversité de compétences pour suivre le projet et ses orientations;

ATTENDU QUE les délibérations se feront à huis clos.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

Que ce comité soit composé de quatre (4) citoyens;

Que les rencontres du comité soient le vendredi à midi selon le calendrier des rencontres qui sera établi lors de la première réunion;

De procéder à un appel de candidatures, du 12 au 29 mars 2024, en publiant une invitation sur notre page Facebook, notre site Internet, dans l'infolettre ainsi que dans le journal des citoyens.

Que soit exigé, pour chaque candidat, lors de l'appel de candidatures citoyennes, le dépôt d'un curriculum vitae ainsi qu'une lettre de présentation.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;

CONTRE :

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8154-03-24 5.16

Modification au calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2024

ATTENDU QUE le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2024 a été adopté à la séance du 13 novembre 2023 via la résolution 8011-11-23;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN./SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE suite à l'élection partielle du 25 février dernier, ce calendrier doit être modifié.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'adopter le calendrier 2024 pour les séances du conseil et les séances de caucus modifié.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;

CONTRE :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8155-03-24 5.17 **Acquisition d'une génératrice**

ATTENDU QUE le Centre Communautaire est très souvent utilisé à diverses fins (événements, activités, cours, réunions, mesure d'urgence, etc.);

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs est admissible au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE le Centre Communautaire situé au 1 chemin Fournel possède une utilité admissible au PRABAM;

ATTENDU QUE l'acquisition d'une génératrice est admissible au PRABAM;

ATTENDU la nécessité d'engager tous les frais avant le 31 mai 2024;

ATTENDU la soumission de Cloutier Électrotechnique en date du 26 février 2024 pour la fourniture et l'installation d'une génératrice Koehler 100 KW pour un montant de 87 135 $ taxes en sus;

ATTENDU QUE l'article 10 du Règlement de gestion contractuelle numéro 493-2020 est ses amendements permets d'attribuer un contrat de gré à gré lorsque le seuil de 133 800 $ n'est pas atteint.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'accepter la soumission de Cloutier électroctechnique pour la fourniture et l'installation d'une génératrice Koehler 100 KW pour un montant de 87 135 $ taxes en sus;

De mandater madame Anne-Claire Robert, directrice générale à fournir tous les attestations, renseignements et documents nécessaires afin d'obtenir un remboursement par le programme.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

Formules Municipales No 5614-M-DGST Spécial

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN./SEC.-TRÉS.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No de résolution ou annotation

8156-03-24 5.18 **Dépôt du rapport d'activités pour les différents services municipaux pour l'année 2023**

Helen Morrison, conseillère dépose au conseil le rapport d'activités pour les différents services municipaux pour l'année 2023.

8157-03-24 5.19 **Dépôt cahier des charges – Comité accès à l'eau**

Helen Morrison, conseillère dépose au conseil le cahier des charges du Comité sur l'accès à l'eau.

8158-03-24 5.20 **Signataire d'un droit de préemption**

ATTENDU la résolution numéro 8050-12-23 sur le droit de préemption.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

Que madame Catherine Hamé, mairesse et madame Anne-Claire Robert, directrice générale soit autorisées à signer tous les documents nécessaires pour rendre exécutoire ce droit de préemption.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8159-03-24 5.21 **Avis de motion et dépôt de règlement 489-01-2024 remplaçant le règlement 489-2024 sur la tarification des biens, services et activités**

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller donne l'avis de motion du projet de règlement 489-01-2024 remplaçant le règlement 489-2024 sur la tarification des biens, services et activités.

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose le projet de règlement 489-01-2024 remplaçant le règlement 489-2024 sur la tarification des biens, services et activités.

8160-03-24 5.22 **Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires**

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose au conseil la déclaration d'intérêts pécuniaires du conseiller du district 1, monsieur John Dalzell.

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

8161-03-24 6.1 **Permission de voirie et entente d'entretien**

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable ci-après nommé « Ministère »;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

INITIALES DU MAIRE CH
INITIALES DU SEC.-TRÉS. ACR

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

Que la Municipalité demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2024 et qu'elle autorise madame Anne-Claire Robert, directrice générale à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 $; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues;

De demander la permission requise au Ministère, chaque fois qu'il le sera nécessaire.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8162-03-24 6.2 **Servitude d'écoulement des eaux sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs**

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué et pourra effectuer des travaux nécessitant le drainage des eaux sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs, en face des lots ci-après nommés;

ATTENDU QUE ces eaux ne proviennent pas de cours d'eau à débit régulier ou intermittent;

ATTENDU QU'il y a lieu de convenir une servitude d'écoulement des eaux par un réseau de ponceaux, par un fossé ou toute autre méthode de génie civil, incluant un droit d'entretien de la servitude sur 2 lots, à savoir le lot 1 919 219 et le lot 1 919 218;

ATTENDU la réception des lettres d'intention des deux propriétaires des lots mentionnés.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

De convenir avec les propriétaires des lots 1 919 219 et 1 919 218 à titre de fonds servant, d'une servitude de réelle et perpétuelle relativement à l'écoulement des eaux et entretien;

De mandater un arpenteur afin d'établir un plan technique et description de la servitude;

De nommer le cabinet de Me Françoise Major afin de préparer la servitude;

D'autoriser madame Catherine Hamé, mairesse et madame Anne-Claire Robert, directrice générale de signer tous les documents de l'acte de servitude;

Formules Municipales No 5614AR-MST-O (FLA 787)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

De donner instruction à direction générale de faire toutes les démarches nécessaires afin de réaliser la présente.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8163-03-24

7.1 Avis de motion et de dépôt de règlement 487-2024 remplaçant le règlement 487-01-2023 concernant la bibliothèque municipale

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller donne l'avis de motion du projet de règlement 487-2024 remplaçant le règlement 487-01-2023 concernant la bibliothèque municipale;

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose le projet de règlement 487-2024 remplaçant le règlement 487-01-2023 concernant la bibliothèque municipale.

8164-03-24

7.2 Octroi de contrat à Radis Noir pour l'organisation de la Fête nationale

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

ATTENDU QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

ATTENDU QUE la population de Sainte-Anne-des-Lacs souligne la Fête nationale chaque année par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE l'entente de partenariat intervenue au montant de 13 000 $ entre la Municipalité et l'épicerie écolo Radis Noir relativement à l'organisation de la Fête nationale;

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE, CONSEILLER

D'octroyer le contrat pour l'organisation de la Fête nationale à l'épicerie écolo Radis Noir pour un montant de 13 000 $

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire # 02-701-70-447.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

8165-03-24 7.3 **Reconnaissance de l'organisme Ludothèque Jeux Joue**

ATTENDU la politique de soutien aux organismes de loisirs et communautaires;

ATTENDU QUE l'organisme Ludothèque Jeux Joue désire être reconnue par la Municipalité afin de bénéficier du soutien formulé dans ladite politique.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

De reconnaître l'organisme Ludothèque Jeux Joue qui rencontre toutes les obligations prévues à la politique de soutien aux organismes de loisirs et communautaires.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8166-03-24 7.4 **Entente avec l'organisme Ludothèque Jeux Joue**

ATTENDU QUE la Municipalité a reconnu l'organisme sans but lucratif Ludothèque Jeux Joue;

ATTENDU la mission de l'organisme qui est de faire découvrir ou redécouvrir les bienfaits des jeux de société;

ATTENDU l'opportunité pour la Municipalité de bonifier l'offre de service pour le camp de jour ainsi que la bibliothèque.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

De conclure une entente avec l'organisme Ludothèque Jeux Joue;

D'autoriser madame Catherine Hamé, mairesse et madame Anne-Claire Robert, directrice générale de signer tous les documents pour rendre effective cette entente.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8167-03-24 7.5 **Reconnaissance de l'organisme Associés Du Mont-Sainte-Anne (AMSA)**

ATTENDU la politique de soutien aux organismes de loisirs et communautaires;

ATTENDU QUE l'organisme Associés Du Mont-Sainte-Anne (AMSA)désire être reconnu par la Municipalité afin de bénéficier du soutien formulé dans ladite politique.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

Formules Municipales No 5614AR-MST-O (FLA 787)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

De reconnaître l'organisme Associés Du Mont-Sainte-Anne (AMSA) qui rencontre toutes les obligations à la politique de soutien aux organismes de loisirs et communautaires.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0 URBANISME

8168-03-24

8.1 Adoption du règlement 1004-13-2024 modifiant le règlement 1004 sur les permis et certificats

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du premier projet de règlement 1004-13-2024 remplaçant le règlement 1004 sur les permis et certificats afin d'exiger un dépôt remboursable pour garantir la remise d'un certificat de localisation lorsqu'exigé, lors de la séance du 12 février 2024.

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter les dispositions suivantes afin de coordonner le règlement aux tarifs et autres dispositions pour :

- Préciser les la nature des matériaux pour l'obtention d'un permis;
- Permettre l'exigence d'un permis pour les constructions d'un bain à remous (spa);
- Permettre l'exigence d'un certificat d'autorisation pour un usage supplémentaire, commercial et conditionnel;
- Modifier les exigences du support des plans pour une construction accessoire;
- Retirer des exigences que le code du bâtiment exige alors qu'il n'est pas applicable à notre règlementation.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'adopter le règlement 1004-13-2024 sur les permis et certificats.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8169-03-24

8.2 Octroi de contrat - Services professionnels en urbanisme et aménagement du territoire

ATTENDU QUE la règlementation d'urbanisme initiale a été adoptée en 2013;

ATTENDU l'adoption en 2022 du règlement de contrôle intérimaire 525-2022 visant à interdire la création et l'ouverture de nouvelles rues, le prolongement et l'ouverture des rues existantes, le développement sous forme de projet intégré et l'exploitation forestière;

INITIALES DU MAIRE CH

INITIALES DU SEC.-TRÉS. dlR

ATTENDU QUE le contexte social économique nécessite une révision de notre règlementation;

ATTENDU QUE le désire de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs de s'adjoindre de services professionnels en urbanisme afin d'actualiser certains éléments de la planification et l'aménagement de son territoire par l'adoption d'un amendement au plan d'urbanisme en 2024.

ATTENDU QU'un processus de demande de prix sur appel a été effectué;

ATTENDU la réception deux offres de deux firmes différentes et un désistement :

Soumissionnaires	Montant sans taxes
Zonage.com	8 800 $
Salima Hachachena	20 240 $
Atelier urbain	Désistement

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'octroyer le contrat à la firme Zonage.com pour un montant de 8 800 $ taxes en sus.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire # 02-610-00-419.

8170-03-24 8.3 **Entente promoteur Clos Dominique**

ATTENDU QUE monsieur Robert Boyer désire réaliser des travaux d'infrastructures requis pour le développement immobilier d'une partie de son territoire identifiée sur le plan de lotissement portant le numéro de minute 6083 version 2 préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 26 octobre 2021;

ATTENDU QUE monsieur Robert Boyer désire exécuter les travaux d'infrastructures et en assumer tous les coûts, en plus des honoraires et déboursés professionnels, sur les lots auxquels réfère l'alinéa précédent, le tout suivant les plans, devis et estimations préparés par l'ingénieur du promoteur et sous la surveillance de la Municipalité;

ATTENDU QUE suite à la réalisation des travaux municipaux, le requérant accepte de céder gracieusement à la Municipalité les chemins, les servitudes requises, les passages pour piétons et les infrastructures municipales résultant des travaux municipaux relativement au lot indiqué sur le plan du premier ATTENDU des présentes;

ATTENDU QUE monsieur Robert Boyer s'engage à réaliser le développement immobilier selon les règlements municipaux de la Municipalité, notamment le règlement de zonage, le règlement de lotissement, le règlement sur la construction et le règlement sur les permis et certificats;

Formules Municipales No 5614AR-MST-O (FLA 787)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

ATTENDU QUE la Municipalité désire que le requérant garantisse le paiement des travaux municipaux et des honoraires et déboursés professionnels liés à ces travaux municipaux;

ATTENDU le règlement 337-2-2014 concernant les ententes avec les promoteurs relativement à des travaux municipaux et ses amendements.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs signe une entente promoteur avec monsieur Robert Boyer;

Que la directrice générale soit mandatée pour s'assurer de la conformité de chacune des étapes pour l'exécution de l'entente et en autoriser chacune des étapes;

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires relativement à la réalisation de cette entente.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8171-03-24 8.4 **Nomination au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

ATTENDU QUE les postes 4 et 5 sont vacants;

ATTENDU la réception de 4 candidatures et la recommandation du comité de sélection.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De nommer madame Josée Fisette au poste 4 et madame Geneviève Le Gruiec au poste 5.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE – SANS OBJET

10.0 ENVIRONNEMENT

8172-03-24 10.1 **Gestion des matières résiduelles**

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a déclaré compétence en gestion des matières résiduelles;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

ATTENDU l'appel d'offres 2024-01-GMR concernant la collecte des bacs roulants et transports des matières résiduelles (déchets, matières organiques et encombrants) a été lancé par la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE l'appel d'offres comprend plusieurs options, dont la collecte en pick-up;

ATTENDU QUE la MRC veut connaître l'opinion de la Municipalité quant à la poursuite de la collecte en pick-up sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De mentionner à la MRC des Pays-d'en-Haut que la Municipalité désire se prévaloir de l'option de la collecte par pick-up sur son territoire.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8173-03-24 10.2 **Embauche pour un poste saisonnier au Service de l'environnement**

ATTENDU QUE pour la période estivale, l'embauche d'une personne supplémentaire au Service de l'environnement est recommandée par le Directeur du Service;

ATTENDU QU'UN processus de sélection a été mis en place par le Service de l'environnement et que le Directeur du Service recommande l'embauche de madame Sarah-Ève Dionne;

ATTENDU QUE la Municipalité peut désigner par voie de résolution des fonctionnaires ayant pour responsabilités de voir à l'application et à la surveillance des règlements municipaux.

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER

D'embaucher madame Sarah-Ève Dionne à titre de personne salariée temporaire afin qu'elle occupe les fonctions d'agente saisonnière en environnement au Service de l'environnement, au taux de 23,92 $ l'heure pour une période de 12 semaines, à raison de 35 heures par semaine.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8174-03-24 10.3 **Dépôt du rapport 2023 de caractérisation des bandes riveraines**

John Dalzell, conseiller dépose au conseil le rapport 2023 de caractérisation des bandes riveraines

Formules Municipales No 5614AR-MST-O (FLA 787)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

11.0 DIVERS

12.0 CORRESPONDANCE
La correspondance est déposée au conseil.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉBUT 20 h 37

FIN 21 H 15

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE
L'ordre du jour étant épuisé, Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller propose la levée de la séance.

Catherine Hamé
Mairesse

Anne-Claire Robert
Directrice générale,
Greffière-trésorière

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.